



Mandat huissier

Par Magnolia

Bonjour,

Suite à un jugement du Conseil de Prud'hommes datant du 17 décembre 2019, j'ai mandaté un huissier de justice par le biais de mon avocat au mois de juin 2019 afin d'obtenir le paiement des sommes (salaires), redevables par mon ancien employeur.

Hors à ce jour, après 24mois je n'ai toujours pas la totalité des indemnités.

L'huissier ne suit pas les consignes de mon avocat, de plus il a mit en place un échéancier sans mon accord, échéancier non mensuel.

Que puis faire pour motiver cet huissier qui prend vraiment son temps ?

Et comment sont calculés les intérêts de retard ?

Je vous remercie de vos réponses

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Prenez un rdv avec votre huissier, mais surtout ! Évitez l'agressivité car cela ne mène à rien!

Si l'entretien, pour des raisons diverses, ne prend par la tournure escomptée, il ne vous restera plus qu'à lui régler ses émoluments, récupérer vos pièces administratives et de confier vos intérêts à un autre huissier. Ne quittez pas l'étude de l'huissier sans avoir recueilli l'adresse actuelle de la débitrice ainsi que son employeur.

Par Magnolia

Merci pour réponse, j'ai déjà pris contact avec l'huissier, en fait sa secrétaire, je n'ai même pas pu l'avoir au téléphone ni pu prendre de RDV puisque il ne souhaite pas avoir deux interlocuteurs, c'est soit moi, soit mon avocate qu'il n'écoute pas.

Si je change d'huissier, cela va encore retarder l'affaire...